

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 30 (1942)
Heft: 5-6

Artikel: En marge de l'insurrection de 1781 : I. Un secret bien gardé [fin]
Autor: Zurich, Pierre de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XXX^{me} Année

N^o 5-6

Septembre-Décembre 1942



EN MARGE DE L'INSURRECTION DE 1781

par PIERRE DE ZURICH.

I.

UN SECRET BIEN GARDÉ

(Fin)

Jean-Blaise Barras, appartenait à la famille de ce nom, qui est originaire de Broc. Né et baptisé dans cette localité, le 7 octobre 1743, il était le fils aîné de *Pierre-Christophe* Barras¹ et de *Marie-Catherine*, fille de *Blaise Gachoud*, de *Treyvaux*, qui s'étaient mariés à Broc, le 20 novembre 1741, et dont naquirent au total dix enfants². C'est le 25 novembre 1772, qu'il épousa, à Broc, *Marie-Marguerite-Agnès* Bussart³, de *Gruyère*, pour lors orpheline de père et mère, et il vint se fixer, peu après, à *Pringy*, dans la paroisse de *Gruyère* où, si l'on en croit le chanoine *Fontaine*⁴, il était fermier d'un domaine du château. C'est là que vinrent au monde les six enfants, tous baptisés à *Gruyère*, que lui donna son épouse.

On a vu que, « sollicité de se trouver à la *Tour-de-Trême*, dans une maison où l'on devait s'assembler pour former un complot contre le gouvernement », il se présenta, sujet fidèle, le lundi de Pâques, 16 avril 1781, devant le bailli de *Gruyère* et lui donna le premier avis de la rébellion qui se préparait, mais « sans en connaître, lui-même, ni le fond, ni les circonstances ». Sa louable démarche,

¹ Il était lui-même fils de *Claude* Barrat et d'*Ursule* Morard et était né à Broc le 14 mai 1719.

² Reg. paroissiaux de Broc.

³ Elle était fille de *Jean-Pierre* Bussart et de *Marguerite* Gachet.

⁴ Op. cit.

qui donna l'éveil aux autorités fribourgeoises et leur permit de se préparer à s'opposer à ce ténébreux projet, n'est pas pour nous surprendre. Sa situation de fermier du château de Gruyère laisse, en effet, supposer qu'il était un partisan convaincu du gouvernement légitime, et c'est à ce titre, sans doute, que les baillis de Gruyère lui manifestèrent leur bienveillance, en acceptant, pour eux ou des membres de leurs familles, le parrainage de trois de ses enfants. Tel est le cas pour la baillive de Montenach¹ et son fils Théodore², en 1773, et pour les filles du bailli de Weck³, en 1782 et 1784. Jacques Dupré, lieutenant de Gruyère⁴, figure aussi comme parrain du petit Jean-Jacques, en 1781. Or, on sait que ce personnage fut un de ceux qui, lors des événements du mois de mai de cette année, s'opposèrent le plus énergiquement aux insurgés, leur refusant un canon⁵, assurant la garde du château pendant l'absence momentanée du châtelain Jean Geinoz⁶, et se donnant beaucoup de peine « pour contenir chacun dans le devoir et éteindre le feu de la rébellion⁷ ».

Récompensé, le 17 septembre 1781, par la remise d'une somme de 150 louis d'or, ou 5040 livres — approximativement 5000 francs-or — Jean Barras se vit encore remettre des lettres qui l'agrégeaient secrètement au patriciat fribourgeois et l'autorisaient à s'en faire reconnaître membre, quand il le voudrait. Demeuré simple, conformément à sa condition, et nullement grisé par cette faveur, il semble ne pas s'en être beaucoup soucié, et le conseiller de Diesbach a rapporté qu'il aurait même voulu refuser cette distinction. Il n'en fit, en tout cas, ni état, ni usage, pendant de nombreuses années, et peut-être une légitime prudence ne fut-elle pas étrangère à cette attitude. C'est elle, aussi, certainement, qui le

¹ Marie-Caroline Gottrau, femme de Charles-Nicolas de Montenach (1721-1794), bailli de Gruyère 1771-1776.

² Il est remplacé lors de la cérémonie, par le Dr Théodule Pasquier.

³ Louis-Joseph-François-Xavier Weck (1746-1833), bailli de Gruyère 1781-1786.

⁴ Il fut nommé châtelain de Gruyère, le 24 août 1781, en remplacement du châtelain Jean Geinoz, décédé. (A.E.F., Manual n° 332, p. 602.)

⁵ *Chronique scandaleuse*. A.S.H.F. VI, 420.

⁶ Idem, p. 422.

⁷ Idem, p. 416.

poussa, en 1798, à enfouir ce document qui aurait pu lui attirer des ennuis, mais il l'avait fait avec si peu de soins qu'il n'en restait plus trace, lorsqu'il voulut le déterrer, quelques années plus tard, le calme revenu. J'ignore les motifs qui le firent changer d'idées, à cet égard, en 1816.

Qualifié de « militaire » en 1783, dans un acte relatif à l'entrée en religion de son frère cadet ¹, Jean Barras vivait encore à Pringy, en 1784, lors de la naissance de sa dernière fille ², et je ne sais pas quand il quitta ce hameau. Toujours est-il que, après une période de vingt-sept années, pendant laquelle on ne sait rien sur son compte, le recensement de 1811 nous le montre, installé dans son domaine de la Rochette ³, près Marly — peut-être acquis au moyen de l'argent touché en 1781 — avec sa femme, sa seconde fille, Marie, et son second fils, Jacques, tous deux célibataires, ainsi que deux servantes, originaires de Gruyère ⁴. Ses démarches auprès du Conseil d'Etat, en 1816, indiquent qu'il demeurait, alors encore, dans cette propriété, mais, ni lui, ni sa famille ne s'y trouvent plus, lors du recensement de 1818 et, le 11 avril de cette année, il décédait à Pringy ⁵.

Quant à son fils Jacques, on en sait encore moins sur son compte. Né à Pringy et baptisé à Gruyère, le 6 janvier 1781 — quatre mois avant les événements qui vont donner quelque notoriété à son père — il accompagne celui-ci à la Rochette, où on le trouve en 1811, ainsi qu'en 1816, lorsque le Conseil d'Etat le reconnaît comme patricien de Fribourg et le fait inscrire, comme tel, dans le Livre des bourgeois, le 7 décembre 1816. Le hasard d'une note laissée par le chanoine Fontaine ⁶ nous apprend qu'il était, en 1834, domestique du général de Gady ⁷, mais on perd ensuite sa trace

¹ A.E.F., RN 2765, f° 4 verso. — 8 novembre 1783.

² Anne-Marguerite Barras, baptisée à Gruyère 25 octobre 1784. (RB. Gruyère, n. p.).

³ « Rotzetta » (Atlas Siegfried) est au N.O. de Praroman, sur la rive gauche de la Gérine et du Nesslerabach. KUENLIN, dit: « Rozetta (à la), groupe de 3 maisons et 3 petits bâtiments dans la paroisse de Marly » (*Dict.* II, 309).

⁴ A.E.F., Recensement de 1811. Arrondissement de Fribourg. Vo ume II, p. 365.

⁵ R.D. Gruyère, p. 184.

⁶ Chanoine Fontaine, op. cit.

⁷ Jean-Antoine-Charles-Nicolas de Gady (1766-1840).

et j'ignore ce qu'il est devenu par la suite. Sa condition modeste et l'obscurité qui règne à son sujet sont, sans doute, au nombre des raisons pour lesquelles la démarche de son père, en 1781, a si peu attiré l'attention.

Un autre enfant de Jean Barras, son fils aîné, Charles-*Théodore*, a laissé, en revanche, des traces un peu moins minces de son passage dans ce monde. Né, lui aussi à Pringy, le 13 octobre 1773, et baptisé à Gruyère le même jour¹, il fit des études et devint avocat. Comme ses sympathies étaient à l'opposé de celles de son père, la République helvétique l'appela, en 1798, à faire partie du Tribunal cantonal², dont il devint vice-président en 1800. Nommé sous-préfet de Gruyère le 17 mars 1802³, il succéda, dans ce poste à l'avocat Castella — le chef de l'insurrection de 1781 — et l'occupa en 1802 et 1803, pour devenir, l'année suivante, juge de paix et président de la justice inférieure de Gruyère⁴, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue le 19 avril 1816⁵. Il avait épousé, le 19 novembre 1810, à Gruyère, Marie-Marguerite, fille de Pierre-Joseph Biemann, curial de Montagny et châtelain de Torny-le-Grand et de Marie Rossier, d'Ecuvillens⁶, mais n'en eut pas de descendance. Il ne semble donc pas rester de postérité mâle de Jean Barras.

* * *

Venons-en, maintenant, au second dénonciateur de 1781, à celui qui révéla à l'avoyer Werro, et le nom de Chenaux, et les circonstances du complot.

Son cas est beaucoup plus compliqué que celui de Jean Barras, puisqu'il n'a jamais fait valoir ses droits au patriciat, bien qu'il paraisse les avoir appréciés davantage que celui-ci. Un seul élément est de nature à circonscrire un peu nos recherches. Les noms

¹ R.B. Gruyère, p. 22. Un lapsus a fait écrire que la mère était Marie-Agnès *Gachet*!

² Dr BERCHTOLD, *Histoire du canton de Fribourg*, III, 369.

³ A.E.F., Copie-lettres du préfet national 1801-1802. Livre aux. de l'adm. n° 98, p. 76.

⁴ D.H.B.S., II, p. 2.

⁵ R.D. Gruyère.

⁶ R.M., Gruyère, p. 68.

des deux dénonciateurs ayant été tus, lorsqu'ils furent récompensés, le 17 septembre 1781, et des précautions minutieuses ayant été prises pour empêcher qu'ils ne fussent dévoilés, il est inutile de les chercher parmi ceux des personnes, nommément désignées, auxquelles des récompenses furent accordées, pour services rendus à l'occasion des événements de mai 1781, par le conseil des Deux-cents, dans ses séances des 17 septembre et 22 novembre 1781, 22, 23 et 26 août 1782 et 22 avril 1784¹.

Cela, nous permet, au moins, d'éliminer deux des noms qui, comme je l'ai dit, furent prononcés par les contemporains. Le premier est celui de Louis Tinguely, dit du Marais, paroisse de Treyvaux, dont François-Ignace de Castella disait, dans sa *Chronique scandaleuse* : « C'est lui qui doit avoir découvert les mystères du complot »². Il ne saurait en être question, puisque c'est le 23 août 1782 que le Deux-cents accorda à ce personnage, « officier au régiment de Gruyère, qui dans ces tristes circonstances, s'est particulièrement distingué car, comme on le sait, il a été menacé dans tout le pays, une lettre en parchemin, par laquelle la satisfaction des autorités lui est témoignée, avec l'assurance que celles-ci l'auront, en tout temps, sous la protection souveraine, lui et les siens » et lui octroya, « en même temps, comme marque de souvenir, un hausse-col argenté et doré, sur lequel seront gravés les armes de l'Etat »³.

L'autre nom est celui de Cudré, prononcé par Pierre Raccaud — un des principaux meneurs de l'insurrection de 1781 — dans les vers :

*Mais Cudré, mais Magnin, et bien d'autres peut-être
Avisant les Secrets, en garde les font mettre*

vers tirés du *Tocsin fribourgeois*⁴, publié par lui en 1783, et où ce nom est précisé par une note explicative du même libelle, disant qu'il s'agit, là, de « Pierre Cudré, natif d'Autigni, aide-major d'un régiment de milice du canton, et cabaretier de Noréja (sic)⁵ ».

¹ A.E.F., Manuaux, n° 332, p. 631 et 717; n° 333, p. 428 à 430, 432 à 434 et 436 à 439; n° 335, p. 137.

² A.S.H.F., VI, 452.

³ A.E.F., Manual, n° 333, p. 432.

⁴ *Tocsin fribourgeois*. Edition originale, p. 6 et réimpression de 1850, p. 5.

⁵ Idem, éd. orig., p. 34 et réimpression, p. 26.

Pierre Cudré ou Cudrez, originaire d'Autigny, cabaretier à Noréaz et aide-major du régiment de Pont, fut bien, en effet, un des fidèles défenseurs du gouvernement, en mai 1781 et, dès le 20 juin de cette année, il s'était plaint de n'être plus en sécurité chez lui, en raison des menaces proférées contre lui et LL. EE. l'avaient pris sous leur protection spéciale¹. Il ne peut, toutefois, pas être un des dénonciateurs récompensés le 17 septembre 1781, car ce n'est que le 23 août 1782 que le Deux-cents décida de lui faire don d'une épée d'argent et de lui témoigner sa satisfaction par une lettre, pour « s'être employé au bien de la Patrie, s'être montré fidèle et s'être particulièrement distingué »². Le 17 septembre suivant, il lui consentait encore, pour entreprendre un commerce de vins en gros et un commerce de fer, un prêt de 2000 écus — sur 3000 sollicités — sans intérêt pendant un an, à 2% pendant quatre ans et 3% pendant cinq autres années³, et cet emprunt étant près de venir à échéance, on le lui prolongea encore pendant cinq nouvelles années, le 12 juin 1792⁴.

Ces deux premiers noms mis de côté, arrêtons-nous sur celui de *Magnin*, aussi mentionné par Raccaud, dans les vers que l'on vient de lire. Le fait que Raccaud a commis une erreur en citant Cudré, ne doit pas, a priori, enlever tout crédit à ce qu'il peut dire d'un autre.

Sans autre complément, ce nom de Magnin pourrait prêter à l'équivoque et égarer l'attention sur plusieurs personnes, mais une note du *Tocsin fribourgeois* nous apprend que c'est « Antoine Magnin, natif d'Auteville (sic) et curial de Vuippens »⁵ qui se trouve visé. L'indication est suffisamment précise pour diriger les recherches qu'il convient de faire, puisque ce personnage ne se trouve pas dans la liste de ceux qui reçurent une récompense de l'Etat en 1781.

La famille Magnin dont il s'agit ici est originaire de Hauteville

¹ A.E.F., Manual n° 332, p. 387.

² A.E.F., Manual n° 333, p. 433.

³ A.E.F., Manual n° 333, p. 459.

⁴ A.E.F., Manual n° 343, p. 314.

⁵ *Tocsin fribourgeois*, édition originale, p. 34 et réimpression de 1850, p. 27.

en Gruyère, où Jean-Antoine, plus communément appelé seulement Antoine, naquit en 1743 ou 1744, probablement¹. Une lacune dans les registres des baptêmes de cette paroisse ne me permet pas d'être plus précis. Il était au moins le septième enfant d'*Antoine-Joseph Magnin*², dit « du Ruz », justicier à Hauteville et de Marie Souvey, du même lieu. Le petit Antoine, qui perdit son père en 1750, alors qu'il était âgé de six ou sept ans, fit probablement³ ses études au collège des Jésuites de Fribourg, où plusieurs des siens avaient passé avant lui, et il se prépara à la carrière du notariat, qu'avait déjà embrassée un de ses frères. Sa patente de notaire lui fut accordée le 15 novembre 1765⁴ et, nommé par le gouvernement, curial d'Everdes et Vuippens, il vint immédiatement se fixer dans cette dernière localité, où il commença à rédiger ses minutes dès le 30 novembre⁵. Désireux de s'instruire davantage et de suivre, à l'École de droit⁶ qui s'était ouverte, à Fribourg, en 1763, les cours du P. Gerbl, de la Compagnie de Jésus, tout en se perfectionnant « dans les belles-lettres »⁷, le jeune notaire s'adressa, dans ce but, au Petit conseil. Dans une supplique, lue à la séance du 3 octobre 1766⁸, il demandait de pouvoir se faire remplacer dans la desservance de la curialité de Vuippens, pendant le séjour qu'il comptait faire dans la capitale. Cette faveur lui fut accordée, pour un an, sous la condition que le candidat présenté par lui fût agréé par LL.EE., ce qui

¹ Il est certainement né après 1739, date de la naissance de sa sœur Marie-Agnès, et avant 1750, date de la mort de son père. Si je fixe approximativement sa naissance à 1743 ou 1744, c'est en tenant compte de son admission comme notaire en 1765, qui le suppose, alors, âgé de 21 ou 22 ans.

² *Antoine-Joseph Magnin*, fils de Jean Magnin et de Françoise Souvey, de Corbières, né à Hauteville 2 août 1703, décédé à Hauteville 28 février 1754, s'y était marié le 12 janvier 1729. (Reg. par. de Hauteville.)

³ Il n'est pas possible d'en apporter la preuve, car il y a une lacune, à cette époque, dans le *Catalogus discipulorum Collegii*.

⁴ A.E.F., Manual n° 316, p. 383 et [Jos. Schneuwly]. Tableau alphabétique des notaires. Fribourg 1869, p. 59 et 60.

⁵ A.E.F. R. N. 3017 au commencement.

⁶ Voir: T. DE RÆMY et G. CORPATAUX, *Les origines de l'École de droit de Fribourg*, dans A.F. 1922, p. 193; 1923, p. 248 et 1925, p. 53 et 104.

⁷ A.E.F., Manual n° 318, p. 2, verbo Magnin.

⁸ A.E.F., Manual n° 317, p. 393.

se réalisa, le 9 janvier 1767, par l'acceptation, en cette qualité, du notaire Joseph Conus, de Rue ¹.

C'est, peut-être, à Fribourg que Antoine Magnin fit la connaissance de sa future épouse ou, peut-être, la connaissant déjà, était-ce pour se rapprocher d'elle qu'il avait présenté sa demande. Ce qui me conduit à formuler ces hypothèses, est que j'ai rencontré son nom dans trois actes notariaux ², rédigés à Fribourg en 1767, et que ces actes émanent du notaire Pierre-Joseph Bielmann ³, de Treyvaux. Or, celui-ci avait, pour épouse, Marie Rossier ⁴ et Antoine Magnin n'allait pas tarder à devenir son beau-frère puisque, le 22 novembre 1767, l'abbé Claude-Antoine Villermulaz, curé de Vuippens — celui-là même qui devait beaucoup faire parler de lui, plus tard, en raison de ses opinions avancées ⁵ — bénissait, à Vuippens, le mariage du jeune notaire avec Marie-Ursule-Catherine Rossier. Huit enfants — cinq garçons et trois filles — devaient naître de cette union, entre 1768 et 1786 ⁶. Antoine Magnin qui, en plus de ses fonctions de curial, exerça aussi, depuis 1775 au moins, la charge de lieutenant de la milice de Vuippens ⁷, mourut dans cette localité le 8 juin 1799 ⁸. Les Archives de l'Etat de Fribourg conservent ses cinq minutes, qui portent les numéros 3017 à 3021 et s'étendent sur la période comprise entre 1765 et 1799.

Avant d'étudier la conduite d'Antoine Magnin, au cours des événements de mai 1781, il est nécessaire de dire encore quelques mots de sa famille. Celle-ci paraît avoir été particulièrement bien pensante et il n'y a, donc, rien d'étonnant à ce qu'elle ait entretenu d'étroites relations avec les milieux ecclésiastiques et joui de la

¹ A.E.F., Manual n° 318, p. 2.

² A.E.F., R.N. 895, p. 304, 319 et 326. — Dans le premier, il est témoin; les deux autres sont passés par lui.

³ Reçu notaire le 1^{er} décembre 1757; dès 1767 curial de Montagny et ensuite, aussi châtelain et curial de Torny-le-Grand; mort le 19 mars 1797.

⁴ Curieuse coïncidence: une fille, née de ce mariage, devint, en 1810, la femme de Charles-Théodore, fils de Jean Barras.

⁵ DELLION, *Dict. des paroisses*, XII, 17, 18, 25 et 185.

⁶ R.B., Vuippens.

⁷ R.B., Vuippens. Dès 1775, lors des baptêmes de ses enfants, il est appelé: « locumtenens militaris Vuippinensis, ou locumtenens militiae ».

⁸ R.D., Vuippens.

faveur gouvernementale. Trois des parents rapprochés d'Antoine entrèrent dans les ordres et trois aussi, comme lui, embrassèrent la carrière notariale. Son oncle, Jean Magnin, né à Hauteville le 14 avril 1701¹ et brillant élève du collège de Fribourg, de 1711 à 1718², entra dans la Compagnie de Jésus en octobre 1720³ et, missionnaire dans l'Amérique centrale, mourut probablement en 1767, alors qu'il regagnait l'Europe⁴. Son frère aîné, *Claude-Antoine*, né à Hauteville le 8 mars 1732, fit probablement aussi ses études à Fribourg⁵ et, suivant les traces de son oncle, entra chez les Jésuites le 9 octobre 1749 et prononça ses grands vœux le 2 février 1767⁶. Nous aurons l'occasion de parler plus longuement de lui, tout à l'heure. Quant à l'autre frère d'Antoine Magnin, Nicolas, qui était né à Hauteville le 8 septembre 1736⁷, il revêtit la bure des disciples de saint François et, devenu capucin en 1755, sous le nom de Père Venustus, il termina sa carrière au couvent de Sion, où il mourut en 1804, après avoir exercé les charges de Gardien et de Prédicateur⁸.

J'ai dit que la confiance du gouvernement envers la famille Magnin s'était manifestée par l'octroi de patentes notariales à quatre de ses membres. Ceux-ci furent, en dehors d'Antoine, son frère aîné Jean-Joseph, que nous retrouverons plus tard et qui, né à Hauteville le 1^{er} avril 1734⁹, fut nommé notaire le 16 juin 1756¹⁰ et désigné comme curial du bailliage de Corbières, et deux de ses fils, qui exercèrent leurs fonctions à Vuippens, comme leur père.

Comme nous l'avons vu pour Jean Barras, mais plus largement

¹ R.B., Hauteville.

² Catalogus discipulorum Collegii. Fribourg. Bibl. cant. et univ. Mss. L 295.

³ A.E.F., Papiers Gremaud, n° 28, f°s 112 et 139.

⁴ A.S.H.F., IV, 88.

⁵ Une lacune dans le « Catalogus discipulorum », ne permet pas de l'affirmer.

⁶ A.E.F., Papiers Gremaud, n° 28, f° 112.

⁷ R.B., Hauteville.

⁸ Leu-Holzhalb. Suppl. IV, 11.

⁹ R.B., Hauteville.

¹⁰ A.E.F., Manual, n° 307, p. 358 et Jos. [Schneuwly]. Tableau alphabétique des notaires. Fribourg, 1869, p. 59 et 60.

encore, les baillis et leurs familles, ainsi que d'autres personnes appartenant au patriciat ou à la noblesse de Fribourg et d'autres au clergé, multiplièrent, envers Antoine Magnin, les témoignages de leur bienveillance, à l'occasion des baptêmes de ses enfants. Citons, en 1769, Dom Antoine Repond, curé de Sales et Marie-Catherine de Bocard, fille du bailli de Vuippens; en 1770, Bêat de Praroman qui, empêché d'assister à la cérémonie, se fait remplacer par le capitaine Philippe de Diesbach-Steinbrugg; en 1772, l'abbé Joseph Tinguely, alors directeur du Séminaire de Fribourg; en 1775, l'ex-Jésuite Claude-Antoine Magnin, oncle du baptisé, qui, résidant alors à Porrentruy, doit être remplacé; en 1777, Frédéric de Montenach, bailli de Vuippens, qui fait tenir l'enfant sur les fonds baptismaux par son parent Théodore de Montenach et, en 1786, enfin, le bailli de Vuippens Pierre-Philippe-Aloys de Vonderweid ¹.

On serait en droit de s'attendre, étant donné ce qui précède, à voir Antoine Magnin jouer un rôle de premier plan, aux côtés du gouvernement, dans les événements de mai 1781. On le serait d'autant plus, que deux de ses frères y ont pris une part attestée par les documents officiels. C'est d'un côté, *Jean-Joseph Magnin*, le curial de Corbières, auquel le Deux-cents accorde, le 22 août 1782, pour s'être particulièrement distingué, une pension à vie de 60 livres ² et qui, toujours fidèle, sera jeté dans les prisons de Chillon, en 1799, en raison de son attachement à l'ancien régime ³.

C'est, d'autre part, son frère l'ex-Jésuite Claude Magnin. Revenant de Porrentruy, pour se rendre chez Antoine Magnin, à Vuippens ⁴, accompagné de l'aînée des filles de celui-ci, il est assassiné, le 9 avril 1782, près de Cressier-sur-Morat, et ce meurtre est immédiatement mis au compte d'une vengeance exercée par des parti-

¹ R.B., Hauteville.

² A.E.F., Manual, n° 333, p. 429.

³ MAX DE DIESBACH, *Les troubles de 1799 dans le canton de Fribourg*, dans A.S.H.F. IV, 237 à 320.

⁴ Leu-Holzhalb. Suppl. IV, 11. — Il se trompe en fixant la date de l'assassinat au 4 avril, au lieu du 9.

sans de Chenaux¹. Je reviendrai plus longuement sur ce crime. Pour l'instant, faisons appel à nos souvenirs.

On a vu, au début de cette étude, que le 30 avril 1781, l'avoyer Werro avait fait donner lecture au Deux-cents d'une lettre, « dont l'auteur et l'endroit devaient rester cachés », et par laquelle LL.EE. « étaient informées que le 3 mai, jour de notre foire », un horrible complot devait s'exécuter contre les membres du gouvernement. On se rappellera que, d'après le conseiller de Diesbach, l'auteur de cette lettre aurait été « M. le chancelier Billieux » et qu'elle aurait été écrite de Porrentruy, ce Porrentruy, d'où venait, précisément, l'abbé Claude Magnin, quand il fut si malheureusement mis à mort. Cette coïncidence nous donne l'envie d'en savoir un peu plus long sur le chancelier Billieux.

Dominique-Joseph Billieux², fils d'un fonctionnaire épiscopal de l'évêché de Bâle, était né à St-Ursanne, le 30 janvier 1717. Après avoir fait de brillantes études au collège des Jésuites de Porrentruy, il s'était voué à l'étude du droit. Docteur, avocat, puis secrétaire de S.A. le Prince-évêque de Bâle, Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein, celui-ci l'appela, en 1746, à la dignité de chancelier, qu'il exerça jusqu'à sa mort, survenue le 9 juillet 1783, sous l'autorité de ce prince et celle des successeurs de celui-ci: Simon-Nicolas de Montjoie (1762-1775), Frédéric de Wangen de Géroldseck (1775-1782) et Joseph-Sigismond de Roggenbach (1782-1794). L'éminent homme d'Etat, qui administra de façon remarquable les biens temporels de la principauté et renouvela, en 1780, l'alliance de celle-ci avec la France, avait, on l'a vu, été élevé par les Jésuites. Il avait

¹ Dans une partie de son journal, non publiée par Daguët, le conseiller de Diesbach, mentionnant l'assassinat de l'abbé Magnin, écrit, à la date du jeudi 11 avril: « J'en parle ici parce que bien des personnes ont d'abord conjecturé que c'étoit un fribourgeois qui l'avoit tué par vengeance pour avoir découvert le complot de Chenaux... Mais tout cela s'est trouvé faux ». — Journal inédit du conseiller de Diesbach. Arch. de Diesbach. Villars-les-Jons. — Voir aussi: A.E.F., Liv. auxil. de l'adm. n° 62, p. 85 et 86. Interrogatoire du 13 avril 1782. — A.E.F., Corr. du bailli de Vuippens. L. du 14 février 1783.

² Fidèle CHÈVRE, *Dominique-Joseph de Billieux d'Ehrenfeld (1717-1783)* dans: « Bernische Biographien ». I, 490, à 494.

un frère, François-Joseph-Augustin, qui, né le 12 janvier 1713¹, était entré dans la Compagnie de Jésus, le 7 septembre 1731 et, plus connu sous le nom de « Père Joseph », avait été professeur au collège de Fribourg, en 1760², puis recteur de celui de Porrentruy, de 1761 à 1768³, et en 1772 et 1773, le Père Joseph Castella⁴, de Fribourg, l'ayant remplacé dans l'intervalle⁵. Nommé prévôt du Chapitre de St-Ursanne en 1773, à la suppression de la Compagnie de Jésus, le Père Joseph Billieux mourut, à Porrentruy, le 8 juillet 1788⁶, et il vivait donc encore, à l'époque des événements dont nous parlons.

Ce que je viens de dire me porte à croire que le renseignement donné par le conseiller de Diesbach, relativement à l'auteur de la lettre écrite, en 1781, à l'avoyer Werro, n'est que partiellement exact et que, si cet auteur est bien un membre de la famille Billieux, il s'agit, non point du chancelier de ce nom, mais bien de son frère, le Père jésuite Joseph Billieux. Deux circonstances me confirment dans cette manière de voir. La première est que, le 17 septembre 1781, lorsque le Deux-cents détermine les récompenses destinées aux dénonciateurs du complot, le texte officiel appelle l'auteur de cette lettre, un « *ecclésiastique étranger* », tandis que la mention du paiement, le 24 décembre 1781, dans les « comptes spécifiques », le nomme le « *prêtre étranger* ». Ces deux désignations, dont la précision ne peut être négligée, s'appliquent parfaitement au Père Joseph Billieux, mais ne peuvent se rapporter au chancelier Billieux, qui n'est ni un « *ecclésiastique* », ni un « *prêtre* », mais bien un simple laïque. La deuxième circonstance réside dans la détermination de la récompense accordée à l'auteur de cette lettre. Elle consiste en une somme, une fois payée, de vingt doublons neufs, correspondant à 840 livres qui représentent environ 850 de nos francs-or et, bien que ce montant ne soit nullement négligeable, une récompense accordée sous cette forme, me paraît mieux faite pour un

¹ MÜLINEN, *Helvetia sacra*. II, 55.

² Bibl. cant. et univ. Fribourg. Historia Collegii. Mss. L 172, tome XI.

³ MÜLINEN, *Helv. sacra*. II, 55.

⁴ De la branche de la famille de Castella de Berlens (1707-1786).

⁵ CHÈVRE, *Op. cit.*, p. 495.

⁶ MÜLINEN, *Helv. sacra*. II, 55.

ecclésiastique, qui pourra toujours en faire usage pour ses aumônes que pour le grand personnage qu'est le chancelier Billieux. Une pièce d'argenterie, comme le gouvernement de Fribourg en donnera, plus tard, aux personnalités bernoises, lucernoises et soleuroises qui lui ont apporté leur appui, me semblerait mieux convenir, pour lui, qu'une somme d'argent.

Il y a d'ailleurs, tant de coïncidences dans l'exposé que j'ai fait, un réseau si serré de fils qui se tendent entre Fribourg et Porrentruy, entre le Père Claude Magnin et sa famille, entre celui-ci et le Père Joseph Billieux, tous deux ex-Jésuites, qu'il est difficile de se défendre de l'idée que le Père Claude Magnin ait été intimement mêlé à cette négociation. On est, instinctivement, conduit à se demander si ce n'est pas lui qui a fourni au Père Billieux les éléments de l'information que celui-ci a transmise à Fribourg, relativement au complot de mai 1781¹. Et comme l'ex-Jésuite se trouve, à cette époque, à Porrentruy, et qu'il n'a pu faire état d'observations personnelles, on est bien forcé d'en conclure qu'il a été, lui-même, renseigné par quelqu'un qui se trouvait dans le canton de Fribourg. L'attention, ainsi éveillée, se porte en premier lieu sur les membres de sa famille et Antoine Magnin est particulièrement en cause, du fait que sa fille aînée, Marie-Jeanne, se trouve, alors, auprès de son oncle le Jésuite, à Porrentruy, et que celui-ci la ramenait justement à son père, lors de son voyage qui devait avoir une fin si tragique.

Et bien, malgré tout ce qui pouvait porter à croire que Antoine Magnin devait avoir joué un rôle dans les événements du mois de mai 1781, on a la surprise de ne rien trouver à ce sujet, de ne pas rencontrer son nom dans la liste de ceux à qui furent accordées des récompenses et de ne le découvrir dans aucun document officiel de cette époque. Ou, plutôt, si, on le rencontre au cours de la séance du 13 août 1781 du conseil des Deux-cents². On y lit, en effet,

¹ Je dois dire que le conseiller de Diesbach, qui a aussi envisagé cette hypothèse, ou, plutôt, celle d'une lettre écrite de Porrentruy par l'abbé Magnin, ne la retient pas. — Journal inédit du conseiller de Diesbach (11 avril 1782). Arch. de Diesbach. Villars-les-Joncs.

² A.E.F., Man. n° 332, p. 560.

une lettre du « curial Magnin de Vuippens » — il s'agit donc bien d'Antoine Magnin, et non pas de son frère Jean-Joseph, qui est curial de Corbières — dans laquelle celui-ci « veut se justifier d'insinuations répandues sur son compte ». De quoi s'agit-il exactement ? On ne le sait pas. Mais, ce qui importe, c'est que LL.EE. lui font répondre qu'Elles « ne doutent pas de sa fidélité » et que « il peut être tranquille », et la preuve est ainsi faite, au moins, que Antoine Magnin est, comme les autres membres de sa famille, un partisan fidèle et convaincu du gouvernement.

Puis, après cette séance, plus rien ; le silence le plus absolu se fait sur son nom, et il faudra attendre le 14 février 1783, pour apprendre, de nouveau, quelque chose à son sujet. La veille de ce jour, Antoine Magnin a rencontré « Louis Tinguely, dit du Marais, de Pont-la-Ville » qui, revenant du marché de Bulle, lui a fait, « pour qu'il prît ses sûretés et ses précautions », un « allarmant rapport », qu'il tient lui-même « d'un particulier de Bulle », dont il n'a pas voulu révéler le nom. Le pauvre curial ne l'a « pas entendu sans fraïeur », et il y a de quoi. L'avis concerne, en effet, Claude Sudan, de Treyvaux, un des plus farouches partisans de la rébellion de 1781, que le Deux-cents a condamné au bannissement à vie, le 10 août 1781, et qui a été soupçonné, à l'époque, d'être l'assassin du Père Claude Magnin. Or, ce Sudan « reparait et rôde dans ce païs, lui dit-on, tantôt à cheval, tantôt à pied, armé de toutes pièces, portant même quelquefois une carabine » et il profère des menaces contre Antoine Magnin, « son frère le curial de Corbières et son beau-frère le curial de Montagny ¹, avec encore d'autres » qu'il dit devoir subir « le même sort que M. l'abbé Magnin ». Aussi, à l'audition de cette terrifiante nouvelle — qui nous paraît, à nous, aujourd'hui, quelque peu exagérée —, le curial de Vuippens s'empresse-t-il d'accourir chez François-Joseph-Ignace de Maillardoz, bailli du lieu, et de lui soumettre ce rapport, aussitôt mandé à LL.EE. avec prière de prendre des mesures pour l'arrestation du mauvais sujet en rupture de ban ².

¹ Le notaire Pierre-Joseph Biemann.

² A.E.F., Corr. du bailli de Vuippens. L. du 14 février 1783.

Mais, cela encore tend à prouver que Antoine Magnin a pris une part active aux événements de mai 1781 ou qu'il est, du moins, soupçonné de l'avoir prise, par les ennemis du gouvernement. Comment s'expliquer autrement, les menaces proférées contre lui et les termes de « traître à la patrie et à l'amitié » et de « vil flatteur des Secrets », dont le flagelle, dans le *Tocsin fribourgeois*¹, Pierre Raccaud qui, comme on l'a vu, l'accuse formellement d'avoir dénoncé Pierre-Nicolas Chenaux à LL.EE.? Or, une chose est sûre, c'est que, sans aller jusqu'à parler d'« amitié » entre les deux hommes, Chenaux et Magnin se connaissaient².

Nous avons donc acquis la certitude, maintenant, que Antoine Magnin, curial de Vuippens, était, en 1781, un fidèle partisan du gouvernement et nous savons qu'il a été accusé par les adversaires de celui-ci, non seulement d'avoir joué un rôle dans les événements de mai 1781, mais encore d'avoir été un des dénonciateurs du complot qui se tramait alors. Nous avons constaté, d'autre part, qu'il ne figurait pas au nombre des personnes récompensées pour avoir donné des preuves de leur fidélité et qu'un silence, pour le moins étrange, paraît avoir été fait autour de son nom.

Aussi, quand on se rappelle qu'il a été décidé, le 30 avril 1781, de tenir secrets les noms des dénonciateurs, même vis-à-vis des membres du Deux-cents et que l'on a pris, le 17 septembre 1781, lorsqu'on les a récompensés, des précautions spéciales pour que leurs noms ne soient connus que de quelques membres du Petit conseil et restent cachés à tous autres, ne peut-on s'empêcher de penser qu'Antoine Magnin a été l'un de ces deux dénonciateurs, et que Raccaud a vu juste, dans ce cas.

Jean Barras, de Broc, étant, sans aucun doute, le personnage qui a révélé, le 16 avril 1781, la première mention du complot au bailli de Gruyère, le notaire Antoine Magnin, de Hauteville, curial de Vuippens, peut être tenu pour l'homme qui a fait connaître à l'avoyer Werro le nom de Pierre-Nicolas Chenaux, comme celui

¹ *Tocsin fribourgeois*. Edition originale, p. 34 et réimpression de 1850, p. 27.

² C'est Chenaux qui l'affirme dans son interrogatoire du 23 février 1773, par devant la Commission de Bouleyres. (A.E.F., Arch. commis. Gruyère, n° 570.)

de l'auteur, ou d'un des principaux auteurs du complot et l'a mis au courant des circonstances de l'insurrection qui se préparait. Il n'y a, évidemment, dans cette attribution, qu'une hypothèse, mais elle me paraît appuyée par tant de recoupements, que l'on peut la considérer, au moins, comme une «très grande probabilité», ainsi que je le disais en commençant.

On se rappellera que le conseiller de Diesbach, analysant la séance du 16 août 1781 du conseil des Deux-cents, signalait que le second dénonciateur — soit Antoine Magnin — «paraissait désirer la bourgeoisie secrète », à laquelle Jean Barras ne semblait pas tenir beaucoup. Ce fut, cependant, ce dernier qui se fit reconnaître comme membre du patriciat, avec son fils Jacques, le 26 juillet 1816, l'ancien régime une fois rétabli. On peut supposer que si Antoine Magnin n'en fit pas autant, c'est que, moins heureux que son émule, il n'eut pas la joie de voir le rétablissement de l'ordre de choses antérieur à la Révolution de 1798, puisqu'il mourut à Vuippens, le 8 juin 1799, à une époque particulièrement douloureuse pour sa patrie, alors envahie par les armées de la première République française.

Sa veuve et deux de ses filles paraissent avoir alors quitté Vuippens, où une troisième fille s'était mariée¹. Antoine Magnin avait eu cinq fils. L'un mourut en bas âge et un autre n'a pas laissé d'autre trace que la mention de son baptême. Des trois autres : Nicolas-Béat-Philippe, né le 11 juillet 1770, reçut sa patente de notaire le 12 janvier 1791² et s'installa à Vuippens, où il mourut célibataire, le 9 mai 1827³, Claude-Antoine-Alexandre, qui avait vu le jour le 7 avril 1775⁴, devint aussi notaire le 26 avril 1797⁵ et se fixa également à Vuippens, où le dernier acte qu'il rédigea dans ses minutes, porte la date du 14 avril 1801⁶, mais on

¹ Marie-Marguerite Magnin, née à Vuippens le 1^{er} mai 1772, y épousa le 28 septembre 1795, Antoine-Nicolas Thomas, de Vuippens. (R.M. Vuippens).

² Jos. Schneuwly. Tableau alphabétique des notaires, p. 59 et 60.

³ R.D., Vuippens.

⁴ R.B., Vuippens.

⁵ Jos. Schneuwly, op. cit., p. 59 et 60.

⁶ A.E.F., R.N. 3022, dernier acte.

perd ensuite sa trace et il semble avoir quitté cette localité. Quant au dernier, Jean-Paul, il était né à Vuippens le 9 octobre 1780¹, mais ne paraît pas avoir partagé les opinions politiques de son père, et, probablement contaminé par les idées subversives du curé Villermaulaz, ou par l'atmosphère ambiante, il embrassa la carrière des armes et mourut, à l'âge de vingt-trois ans, le 16 novembre 1803, à l'hôpital de Bazas (Gironde), au service de la République française, comme fusilier à la cinquième compagnie du deuxième bataillon de la demi-brigade helvétique².

Aucun de ces trois personnages n'eut, ainsi, l'occasion — ni peut-être le désir — de se faire reconnaître comme membre du patriciat de Fribourg, et il ne semble pas qu'il subsiste de descendants mâles d'Antoine Magnin.

Qu'il s'agisse de Jean Barras ou d'Antoine Magnin, les gestes courageux accomplis par ces deux bons Fribourgeois, pour éviter à leur pays une révolution qui eût coûté beaucoup de sang et qui, quels que soient les sentiments que l'on puisse avoir à son égard, eût été inutile, puisque Berne l'aurait étouffée dans l'œuf, ne leur a rapporté ni beaucoup de prospérité, ni beaucoup d'honneurs. Il ne faut pas les en plaindre. Leur action n'avait pas été dictée par un désir de lucre ou d'ambition, et c'est dans l'accomplissement du devoir imposé par leur conscience qu'ils ont, certainement, trouvé leur meilleure récompense.

S'il a fallu attendre fort longtemps pour connaître enfin les noms de ces deux hommes — trente-cinq ans pour l'un et cent quarante ans pour l'autre — le fait est tout à l'honneur du gouvernement de LL.EE., dont les membres bien renseignés ont montré qu'ils étaient capables de garder un secret.

(A suivre.)

¹ R.B., Vuippens.

² R.D., Vuippens, n° II, p. 175.
